

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

MINUTES

DE LA RÉUNION DU COMITÉ STRATÉGIQUE

Séance plénière ordinaire du 21 juin 2018

Le 37^e comité stratégique s'est réuni le 21 juin 2018, de 14 heures 40 à 16 heures 51, sous la présidence de Monsieur Yannick BLANC.

L'ordre du jour était le suivant :

- Ouverture de la séance, approbation des minutes du précédent Comité stratégique ;

Bilan 2017

- Présentation du rapport d'activité 2017 ;
- Bilan de la participation du collège des volontaires au CS ;

Actualités 2018

- Point d'actualité sur le développement du Service civique ;
- Service civique et handicap ;
- Point d'information sur le défilé du 14 juillet.

Ouverture de la séance, approbation des minutes du précédent Comité stratégique

Le Président souhaite la bienvenue aux membres à la 37^e réunion du Comité stratégique de l'Agence du service civique.

Avant d'entamer l'exposé de l'ordre du jour, le président s'enquiert d'éventuelles remarques concernant les minutes de la précédente réunion.

Une volontaire aimerait compléter le compte rendu en donnant les prénoms des volontaires qui se sont exprimés.

Les minutes du Comité stratégique précédent sont adoptées à l'unanimité des votants.

Le Président rappelle les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir : la présentation du rapport d'activité 2017, le bilan de la participation du collège des volontaires au Comité stratégique, un point d'actualité sur le développement du Service civique, et notamment sur le service civique et les jeunes en situation de handicap. Enfin, un point d'information sur la représentation du Service civique au défilé du 14 juillet sera fait. La participation de l'agence du service civique au défilé est une tradition qui s'installe progressivement. Le Président rappelle toutefois que la préparation du défilé du 14 juillet 2017 ayant eu lieu entre deux mandatures présidentielles, les unités ayant participé à des combats avaient été mises à l'honneur et l'Agence du service civique n'était pas représentée.

Avant d'entamer l'ordre du jour, le Président souhaite attirer l'attention des membres sur un certain nombre de travaux en cours. En ce qui concerne la formation civique et citoyenne, sujet évoqué à plusieurs reprises, le Président rappelle qu'il s'agit d'un enjeu important. Il ressent de plus en plus la nécessité d'enrichir la formation civique et citoyenne afin qu'elle ne soit plus perçue comme une formalité, le service civique étant aussi une étape importante du parcours de formation.

Deux thèmes lui semblent devoir être plus particulièrement développés :

- l'égalité entre les femmes et les hommes dans le cadre d'une transformation très profonde des mœurs et des institutions qui est en train de s'opérer. Il serait selon le

Président paradoxal de ne pas mettre cet enjeu au cœur de la formation civique et citoyenne. Il convient de développer les offres et les formats possibles. Toutes les idées et initiatives sont les bienvenues ;

- la sécurité routière. Elle était le sujet n° 1 du compte rendu du dernier comité interministériel, et elle comporte un volet « engagement » citoyen. La sécurité routière n'est pas qu'une simple question de réglementation et de répression, mais également une question d'éthique selon la manière dont chacun perçoit l'importance de son propre comportement sur la route. Parmi tous les aspects du civisme et de la civilité, le Président estime que la dimension sécurité routière a toute son importance. L'Agence a établi une coopération étroite et chaleureuse avec le délégué interministériel à la Sécurité routière, et souhaite développer le travail en direction des jeunes volontaires du service civique et les missions de service civique sur les enjeux de sécurité routière, et également accroître la mobilisation de la réserve civique. En effet, depuis de longues années, la sécurité routière repose sur l'engagement citoyen bénévole grâce aux intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) et l'Agence entend utiliser la plateforme de la réserve civique pour renouveler et développer le vivier des bénévoles de la sécurité routière. Un kit de formation est en cours d'élaboration et sera transmis très prochainement.

Le Président souhaite par ailleurs évoquer l'initiative conduite par M. ABIVEN sur le Club de valorisation des compétences. La première revendication des jeunes volontaires est de mieux valoriser l'expérience de service civique auprès des institutions et des entreprises. Un certain nombre d'entre elles sont convaincues de l'utilité du service civique, de l'importance de l'acquisition des compétences sociales. Le Président a été récemment auditionné par le Conseil d'analyse économique auprès du Premier ministre qui prépare une note sur l'acquisition des compétences sociocomportementales. Au cours de cette audition, il a dû convaincre les économistes d'inclure dans leur note le fait que le service civique est une expérience réussie depuis huit ans. Par conséquent, il serait dommage de ne pas faire levier sur cette expérience pour développer cette problématique. Les chefs d'entreprises et les recruteurs sont extrêmement attentifs à cette question et placent comme l'un des principaux critères de recrutement le fait que les candidats aient ces compétences sociales. Aussi, l'Agence du service civique souhaite développer sa coopération avec les entreprises *via* la constitution et l'animation d'un Club de valorisation des compétences. M. ABIVEN en a particulièrement la charge.

Le Président aimerait confirmer que le jeune Mamadou GASSAMA, suite à son geste héroïque qui a fait la une des médias, signera très prochainement son contrat de service civique auprès de la Brigade des Sapeurs-pompiers de Paris. Le Président est heureux d'accueillir ce jeune, emblématique du geste civique, de la solidarité et de l'engagement, ainsi que du bon réflexe en situation d'extrême péril. Il convient de se féliciter collectivement que l'attitude du jeune Mamadou l'ait mené directement au service civique, dans le cadre des valeurs qu'il défend.

Enfin, le Président informe le Comité stratégique que l'Agence n'est pas épargnée par le règlement général sur la protection des données (RGPD). Il convient de vérifier que l'utilisation des données est conforme au RGPD. Pour ce faire, l'Agence du service civique s'est attaché les services d'un prestataire spécialisé qui va élaborer un diagnostic et émettre un certain nombre de préconisations afin de mettre en place diverses actions à entreprendre. Une fois la mission du prestataire achevée, le Comité stratégique sera informé des dispositions que l'Agence aura prises lors d'une prochaine séance.

Le Président propose à présent de céder la parole à M. ABIVEN pour présenter le rapport d'activité 2017.

Présentation du rapport d'activité 2017

M. ABIVEN propose de présenter le rapport d'activité 2017 avec M. MONGY. Il rappelle que le rapport d'activité est un document primordial pour promouvoir et valoriser le travail accompli par

l'Agence du service civique. En réalisant le rapport d'activité, trois mots lui sont venus spontanément à l'esprit :

- la confiance, dans une jeunesse qui a envie d'être utile et ne pas se cantonner dans le rôle qu'on voudrait lui confier, en faisant de service civique et du programme Erasmus+ un levier de son émancipation. La moyenne d'âge des jeunes est de 21 ans, avec davantage de jeunes femmes que de jeunes hommes. En effet, l'engagement se conjugue plutôt au féminin ;
- la reconnaissance, vis-à-vis des équipes de l'Agence qui sont reconnues pour leur excellence sur des sujets de mobilité internationale et de développement de l'engagement.
- l'épanouissement personnel, l'Agence étant ouverte aux nouveaux talents. M. ABIVEN remercie les collaborateurs qui ont choisi de rejoindre l'Agence au cours de l'année 2017. Il tient également à remercier chaleureusement devant le Comité stratégique l'ensemble des équipes qui sont engagées, tous les jours de l'année, et qui mettent du cœur à l'ouvrage au service de l'Agence. Le rapport d'activité traduit sa satisfaction et celle de la direction de diriger une agence en prise directe avec le monde et la jeunesse dans ses aspirations les plus diverses, avec 134 nationalités différentes dans le corps des jeunes volontaires, et une présence dans une trentaine de pays. M. ABIVEN est également satisfait de diriger l'Agence du service civique à côté de son président avec la confiance du Conseil d'administration. Il remercie également le cabinet du ministre de le soutenir. Il souligne également la confiance de près de 11 000 organismes d'accueil, y compris les ministères, dont celui de l'Éducation nationale en tant que premier partenaire.

Au-delà des chiffres, le diaporama qui sera présenté réalisera un focus particulier sur le service civique considéré comme une institution reconnue dans la société. L'Agence a accueilli plus de 123 000 volontaires, contre moins de 6 000 volontaires en 2010, avec 13 % de jeunes issus des quartiers prioritaires de la ville. Un focus sera également réalisé sur le renforcement de la performance du service civique. Enfin, une dernière diapositive présentera le capital humain, c'est-à-dire 80 personnes qui se mobilisent avec beaucoup d'énergie, ainsi que les ressources budgétaires allouées pour satisfaire cette magnifique politique publique. L'Agence tient à remercier toutes celles et ceux qui lui font confiance, et notamment les parlementaires qui votent les budgets. Le budget exécuté est d'environ 500 millions d'euros pour porter cette politique publique qui s'installe de manière durable au sein de la société civile.

M. MONGY indique en préambule que la version du rapport d'activité qui a été transmise n'est pas finalisée en termes de mise en page.

Le rapport d'activité se décompose en trois parties :

- l'Agence du service civique.
- le programme Erasmus + France Jeunesse et Sport ;
- le service civique.

S'agissant de la première partie, le rapport d'activité présentera l'organisation de l'Agence, les principaux faits marquants de 2017 et les données qui présentent le programme, arrêtées en date du 28 mai 2018. À noter que ces chiffres évolueront encore à la marge.

Les objectifs stratégiques 2017 qui avaient été validés en Comité stratégique en fin d'année 2016 sont repris dans le rapport.

Le premier de ces objectifs était d'avancer vers la généralisation du service civique universel en atteignant les 150 000 volontaires en service civique sur des missions de qualité. Pour rappel, le chiffre de 150 000 volontaires est l'objectif fixé par le gouvernement pour l'année 2017. Pour atteindre cet objectif, il convenait de mettre en place une stratégie de développement de l'offre, bien évidemment, qui s'est déclinée *via* plusieurs leviers qui ont pu être mobilisés.

Le premier des leviers a été la poursuite du développement de l'offre de mission dans les secteurs stratégiques que sont les collectivités territoriales, les associations, le secteur médico-social et les hôpitaux.

Les collectivités territoriales représentent un vivier de développement tant quantitatif que qualitatif, puisqu'elles portent les politiques publiques au plus près des citoyens. C'est la raison pour laquelle leur mobilisation reste un enjeu de développement pour 2017 et les années à venir. Les collectivités territoriales sont représentées par les communes, intercommunalités, conseils régionaux et conseils départementaux principalement. Ils constituent potentiellement autant d'organismes agréés et de jeunes accueillis en service civique. S'agissant des collectivités en particulier, depuis 2015, l'augmentation du nombre de jeunes accueillis au sein de celles-ci a suivi la montée en charge globale du service civique, l'idée étant d'analyser précisément le développement sur ce secteur afin de déclencher une progression plus importante. En 2017, a été créé un poste de chargé de mission au pôle Développement, spécifiquement dédié aux collectivités territoriales.

Le deuxième secteur stratégique repéré est représenté par les associations, qui accueillent la population la plus importante de jeunes. Toutefois, sa proportion est en légère diminution, du fait de la présence de plus en plus importante des services de l'État dans le service civique. Pour autant, les associations restent un secteur prioritaire pour l'Agence.

Le troisième secteur est le médico-social. L'année 2017 a vu la création d'un guide pratique sur le service civique spécifique à ce secteur qui vient préciser les modalités d'accueil, le périmètre d'action et d'interactions des volontaires avec les professionnels et les usagers. En parallèle, une expérimentation Mona Lisa a été mise en place afin de définir et de modéliser les conditions d'un déploiement plus massif sur ce secteur en particulier.

Enfin, les établissements hospitaliers constituent un dernier secteur. La signature d'un partenariat entre l'ASC et la Fédération hospitalière de France a eu lieu en 2017 pour la mise en œuvre du service civique dans les hôpitaux et les EHPAD publics.

Le deuxième levier de la stratégie de développement des offres de mission est l'accompagnement, au plus près des organismes d'accueil, en levant les freins qui peuvent les empêcher d'accueillir des volontaires. Une partie de l'effort de développement peut être porté par ces organismes grâce à un meilleur outillage et une organisation en interne. L'Agence a toute sa légitimité pour ce faire et doit travailler à mettre en place un outillage performant et facile d'utilisation pour les organismes qui souhaitent accueillir des jeunes en service civique. Elle a par conséquent mis en place plusieurs types d'actions, notamment :

- la rénovation du marché d'accompagnement des organismes d'accueil de manière plus globale, en formant non seulement les tuteurs, mais aussi d'autres acteurs ;
- un appui à la communication avec le kit de valorisation du service civique ;
- la stabilisation de la doctrine sur le service civique pour favoriser le cadre d'accueil notamment sur le statut et les droits des volontaires.

Le dernier levier de la stratégie de développement des offres de mission a été l'intermédiation afin de permettre un développement quantitatif. L'intermédiation permet :

- de rationaliser la charge administrative que ce soit du côté organismes ou du côté des services de l'État, avec moins de dossiers à traiter ;
- la prospection de nouvelles missions *via* une entrée progressive des organismes d'accueil dans la culture du service civique ;
- la mutualisation des moyens d'accompagnement afin d'offrir aux volontaires accueillis des temps de réflexion de qualité notamment dans le cadre de la formation civique et citoyenne et du projet d'avenir ;
- une plus grande dimension partenariale des projets d'accueil.

La mobilisation des différents acteurs sur l'intermédiation en particulier en 2017 a abouti à la réunion régulière d'un groupe de travail sur la question, qui permettra de définir les grandes lignes d'une charte de l'intermédiation qui devrait être finalisée dans les tout prochains jours.

En termes de chiffres, l'objectif de 150 000 volontaires en 2017 n'a pas été totalement atteint. Néanmoins, avec un taux de 82 %, le résultat reste proche de la cible. Ce sont 123 203 volontaires accueillis au 28 mai 2018 et ayant réalisé au moins un jour de mission en 2017. Comme pour les années précédentes, la plupart des entrées de jeunes en service civique ont lieu au cours des quatre derniers mois de l'année, soit deux tiers des jeunes accueillis entre les mois de septembre et décembre, avec un pic en octobre de près de 20 000 volontaires accueillis.

Au-delà de cette observation, le nombre de jeunes en flux (79 000) est en progression de 25 % eu égard aux 63 000 jeunes affichés en 2016, et fait suite à une progression très importante également entre 2015 et 2016, de l'ordre de 65 % (38 000 jeunes en 2015). Cette dynamique est la résultante de la réussite de l'Agence du service civique et de ses équipes sur le développement du dispositif dans des proportions très importantes et sur un temps très court pour une politique publique.

En termes de progression mensuelle, entre 2016 et 2017, en comparant janvier 2016 et janvier 2017 et ainsi de suite, on se rend compte qu'entre les mois de mai à août qui représentent la période creuse du service civique, la progression est d'environ 3 %, alors qu'elle est de 30 % sur les autres mois de l'année. Le développement du service civique vient accentuer l'aspect périodique du recrutement des jeunes et accroît encore davantage l'écart entre les périodes « fastes » de fin d'année et les périodes creuses.

Le profil des volontaires semble rester stable, même si quelques observations sont intéressantes à faire. Il s'agit toujours d'une majorité de femmes (59 %) et la moyenne d'âge reste de 21 ans. La part de jeunes issus de Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) se maintient à 13 %, et celles de jeunes issus de zones rurales est d'environ 2 à 3 %. Mobiliser les jeunes issus des territoires éloignés est une des priorités de l'Agence, en dépit des difficultés qu'ils peuvent rencontrer en termes de transports notamment.

S'agissant de l'international, 1 547 jeunes ont réalisé une mission à l'étranger en 2017, soit une progression par rapport à l'année 2016.

En ce qui concerne le niveau de formation et la situation à l'entrée des volontaires, il est à noter une augmentation du nombre de volontaires possédant le niveau Bac entre 2016 et 2017, au détriment des volontaires ayant un diplôme supérieur au Bac. Une évolution des systèmes d'information permettra d'obtenir des informations concernant le niveau de diplôme supérieur au Bac et de faire la distinction entre les diplômes. Concernant la situation des volontaires à l'entrée, elle fait l'objet de peu de mouvements par rapport à l'année précédente. Le nombre de volontaires demandeurs d'emploi a très légèrement diminué (-2 %) par rapport à 2016, tandis que le nombre d'étudiants a augmenté. Le nombre de salariés est stable, sachant qu'un sujet a

été soulevé sur la définition d'« inactifs hors étudiants » qui doit se répercuter dans la catégorie « demandeurs d'emploi ».

La répartition des organismes d'accueil agréés reste stable par rapport à 2016 en termes de proportion : 80 % des organismes sont des associations, 12 % des collectivités territoriales, et 6 % sont des établissements publics. En ce qui concerne la part des volontaires accueillis dans chaque organisme, celle des volontaires accueillis dans les associations atteint 62 % contre 65 % en 2016 et 70 % en 2015. Cette baisse est due au développement important des programmes ministériels, et notamment celui de l'Éducation nationale, la plupart des volontaires étant concentrés dans les services de l'État, dont la part augmente, passant de 20 % en 2017.

La répartition des organismes par nombre de volontaires accueillis fait l'objet de peu d'évolution. Néanmoins, la part des organismes n'accueillant qu'un volontaire a légèrement diminué, de 2 %, par rapport à 2016, même si elle reste probablement trop importante encore. Les dix premiers organismes qui accueillent plus de 500 volontaires représentent 40 % des volontaires. Au total, près de 9 000 organismes ont accueilli un volontaire contre 11 000 en 2016. Enfin, 1 800 organismes agréés n'ont accueilli aucun volontaire en 2017.

La deuxième orientation stratégique pour 2017 était de faire du service civique une institution reconnue par l'ensemble des composantes de la société. La stratégie de communication était à la fois :

- à destination des organismes afin de diffuser les outils de recrutement et d'accompagnement des organismes, notamment via le groupe de réflexion qui a abouti à un kit organisme, grâce auquel chaque organisme pouvait alors valoriser son engagement de différentes manières ;
- à destination des jeunes et du grand public. Dans la continuité de 2016, la campagne « Faites le saut » lancée en 2015, se poursuit. Il apparaît également indispensable de développer la notoriété générale du dispositif par un recrutement plus personnalisé. Un plan de communication a été mis en place pour développer cette notoriété, ainsi qu'un plan de recrutement de plus en plus affiné pour inciter les jeunes à trouver leur mission. La campagne « Merci » a été déclinée en format 30 et 90 secondes et diffusée *via* de nombreux médias, notamment au cinéma, et montre véritablement l'engagement du volontaire. Cette campagne, extrêmement concrète, présentait les jeunes dans les différents organismes.

S'agissant de la formation civique et citoyenne, deux volets ont été déclinés :

- Pour mieux répondre à l'objectif de former l'ensemble des volontaires du service civique aux gestes de premier secours (PSC1), depuis le 1^{er} juillet 2017, les organismes peuvent choisir directement les organismes de formation locaux, parmi un éventail plus large. Ceci permet de disposer de davantage de dates de formation et doit mener à ce que la participation à cette formation obligatoire soit rendue plus aisée pour les volontaires. En 2017, près de 31 000 formations ont été financées pour un peu plus de 1,5 million d'euros.
- S'agissant du volet théorique, un groupe de travail issu du Comité stratégique a été mis en place, composé d'organismes agréés, publics et privés et de personnalités qualifiées, pour échanger sur cette formation civique et citoyenne. Les travaux ont principalement porté sur le contenu et les modalités de réalisation de la formation, mais également sur les outils et l'accompagnement nécessaire des organismes d'accueil pour améliorer la qualité et l'attractivité de cette formation.

La troisième orientation stratégique est de promouvoir toutes les démarches d'amélioration de la performance du service civique, et également de l'Agence, notamment sur l'aspect de la modernisation des systèmes d'information. Un travail a eu lieu en 2017 avec l'aide de l'ASP sur

les demandes d'habilitation Elisa qui ont pu être dématérialisées. Le contrat d'engagement sera également dématérialisé en 2019.

Concernant l'évaluation du service civique, l'Agence a décidé de donner de l'ampleur à la politique d'évaluation qui avait été initiée les années précédentes. La stratégie d'évaluation est mise en place pour chercher à donner de la visibilité aux études scientifiques réalisées. Le Comité stratégique a été destinataire de la première publication rédigée entre l'ASC et l'INJEP, dont le but est de poser le cadre et le constat relatif aux données du service civique depuis l'année 2010, avec des analyses d'évaluation sur les profils de jeunes et d'organismes. Le premier point consistait à nouer des collaborations avec des centres d'études et de recherche, et également de créer une émulation avec les différents partenaires ministériels, et notamment les services statistiques (DRES, DARES, INJEP) afin d'être en mesure de coordonner les travaux et d'apposer un « tampon » scientifique sur les études qui seront lancées. Il est prévu de réaliser en 2018 une enquête auprès d'un nombre relativement important de jeunes afin d'essayer de mettre en avant les différentes compétences ou activités réalisées par les volontaires en service civique.

M. MONGY revient sur les effectifs de l'Agence du service civique : 82 ETP répartis en trois secteurs d'intervention : secrétariat général, service civique et Erasmus + Jeunesse & Sport. Concernant le budget 2017, l'année a été marquée par trois budgets rectificatifs qui ont conduit l'Agence à disposer d'un budget prévoyant 477 millions d'euros en autorisations d'engagement et 476,6 millions d'euros en crédits de paiement.

Le Président remercie M. MONGY pour sa présentation à la fois synthétique et exhaustive. Il s'enquiert des éventuelles observations de la part des membres du Comité stratégique.

M. SAPIN (Comité de coordination pour le service civil et le volontariat) demande quel est le nombre d'ETP consacrés spécifiquement au service civique.

M. MONGY répond qu'ils sont 28 ETP, sachant que des ETP du secrétariat général sont dédiés au traitement des éléments du service civique.

Mme BDIANE (adjointe au Maire d'Évry, chargée de la Jeunesse, du Conseil des jeunes, de la vie étudiante et du développement durable), explique que la ville d'Évry fait l'effort d'accueillir des jeunes en service civique, même si ce n'est pas toujours tâche aisée, car il convient de trouver un tuteur qui accepte la mission de tutorat en plus de ses missions dans le cadre de sa fonction d'agent de la collectivité. La Ville, avec l'aide de la Direction des ressources humaines, travaille à la valorisation des missions de tutorat des agents. Elle est ouverte à toute proposition d'amélioration et/ou piste de réflexion, et éventuellement à la création d'un groupe de travail sur le sujet. Elle ajoute que le Maire d'Évry est également président de la Communauté d'agglomération. Or celle-ci n'arrive pas depuis quelques années à accueillir des volontaires. Le faible nombre de jeunes en service civique traduit une réelle difficulté à pouvoir mettre en place ces missions, non pas en raison d'une défiance vis-à-vis du dispositif.

Mme TRELLU-KANE, Présidente d'Unis-Cité, rejoint les propos de Mme BDIANE sur l'accompagnement des jeunes. Cet accompagnement demande du temps et constitue un engagement financier des collectivités que de dégager ce temps qui est parfois manquant. Il demande de s'adosser à des structures qui, elles-mêmes, investissent dans des ressources pour répondre à la demande. Elle rappelle que l'association avait interpellé au plus haut niveau sur le sujet du tutorat. La contribution financière de l'État au tutorat n'est pas totalement suffisante ou devrait être pensée différemment, en fonction des profils des jeunes accueillis. Mme TRELLU-KANE souhaite relancer le sujet. Le travail sur le plan d'investissement « compétences » qui souhaite justement financer le développement de compétences transversales chez les jeunes, lesquelles compétences transversales sont développées dans le cadre d'un service civique, pourrait être un moyen de financer cet accompagnement complémentaire. S'agissant de la formation civique et citoyenne, Mme TRELLU-KANE souhaite également relancer une proposition collective qui avait été émise il y a quelques années par la plateforme associative et qui était double :

- d'une part, de stigmatiser le fait que les journées de formations civiques et citoyennes prennent la forme d'un rassemblement de jeunes, permettant à l'Agence de labéliser les structures et de créer de la mixité ;
- d'autre part, de renforcer le nombre de jours de FCC qui sont aujourd'hui estimés budgétairement au nombre de deux, puisque l'État donne 100 euros par jeune. Il conviendrait de passer à des formations de 5 ou 6 jours, car ces temps de formation marquent la spécificité du service civique par rapport à d'autres types de missions confiées aux jeunes.

Enfin, Mme TRELLU-KANE tient à féliciter l'Agence du service civique et l'ensemble des équipes sur le terrain pour le travail considérable accompli en 2017.

Le Président rappelle que l'Agence pilote un programme rassemblant 123 000 jeunes avec 28 personnes, mais ces personnes ne pourraient œuvrer sans l'aide de l'ensemble des partenaires qui se consacrent à la mise en œuvre et au développement du service civique.

M. BODDAERT, du ministère en charge des Affaires sociales, souhaite remercier l'Agence par rapport aux deux dominantes prioritaires de l'année 2017 qui concernent le champ du social et les hôpitaux. L'Agence a réalisé un travail très important avec la Fédération des hôpitaux de France qui s'est matérialisé par la signature d'une convention et par l'édition du guide médico-social qui permet de développer une certaine dynamique. Par ailleurs, les Agences régionales de santé ont développé un travail de collaboration sur le terrain avec les Directions régionales Jeunesse et Sports, pour essayer de développer l'information auprès des différents partenaires ou structures à même d'accueillir des jeunes en service civique. M. BODDAERT rappelle que les champs d'intervention sont complexes. Certaines initiatives prises au niveau local méritent d'être mises en valeur. Il propose d'illustrer un certain nombre d'actions concrètes par quelques témoignages – deux ou trois – lors d'un prochain comité stratégique, y compris de jeunes volontaires, afin de mettre en valeur ces initiatives dans le champ du médical, du social et de la santé.

Le Président remercie M. BODDAERT pour sa proposition qui recevra certainement une suite favorable.

Mme AMAR, personnalité qualifiée (Une idée dans la tête), souhaite remercier M. MONGY pour la présentation du bilan chiffré. Elle s'enquiert de la mise en place d'un groupe de travail sur la formation civique et citoyenne. Elle aimerait également remercier l'Agence d'avoir souligné l'importance de la thématique égalité entre les femmes et les hommes, qui a « le vent en poupe ». L'association expérimente de nombreux ateliers au cours des formations, et notamment des travaux en non-mixité qui ont été plébiscités par les jeunes participants. Elle invite les personnes qui le souhaitent à participer au prochain module de formation consacré à l'égalité intitulé « *d'égo à égaux ?* »

Le Président note volontiers l'invitation.

Mme CHAILLET, Directrice régionale adjointe d'Île-de-France, aimerait remercier, au-delà de l'implication des services de l'Agence au niveau national, l'ensemble des services déconcentrés qui sont à la manœuvre. Elle souhaiterait réagir sur la proposition d'élargissement de la formation civique et citoyenne et de sa mixité, sujet sur lequel le Comité stratégique a déjà largement échangé. Au-delà de la FCC au sens strict du terme, qui est une formation d'acquisition de compétences, Mme CHAILLET estime qu'il peut exister des temps de rassemblement sur le territoire qui permettent aux jeunes d'échanger, de discuter sur leurs expériences, dont les temporalités sont différentes, et qui ne sont pas identifiés comme temps de formation civique et citoyenne. Pour autant, ces temps d'échange contribuent à la construction d'une communauté de jeunes, et au développement de leurs compétences. De son point de vue, la FCC et les rassemblements de jeunes ne sont pas forcément redondants. Elle

insiste pour que les organismes agréés d'Ile-de-France puissent informer les jeunes de ces rassemblements et, le cas échéant, leur permettre d'y assister.

Le Président cède la parole au député WASERMAN, puis au député CORMIER-BOULIGEON.

M. WASERMAN, vice-président de l'Assemblée nationale et député du Bas-Rhin, s'associe aux remerciements et aux félicitations des autres intervenants. Il souhaite avant tout féliciter les services de l'Agence pour la montée en croissance qui est le fruit d'un magnifique travail collectif et la preuve de la réussite du service civique. En second lieu, il aimerait porter un point d'attention sur les aspects d'évaluation. Pour appuyer l'augmentation du budget, des facteurs et des éléments d'évaluation sont nécessaires. Selon lui, deux mesures d'évaluation existent : celle concernant spécifiquement la qualité du service civique et l'impact du service civique sur les jeunes ; celle portant sur l'impact sociétal du service civique, qui doit être un axe de travaux. Dans certaines situations, la communauté associative a su démontrer que sur tel programme ou tel programme, l'impact sociétal positif a été démontré. En conséquence, il conviendrait de sortir d'une logique strictement budgétaire pour parvenir à une logique de coût économisé d'un point de vue sociétal. En termes d'aspect financier, plus on arrive à sortir de l'idée que le service civique représente uniquement un coût budgétaire, plus on a de chances que des députés s'emparent du sujet d'augmentation budgétaire et les portent haut et fort à l'Assemblée. Cet axe de réflexion n'est pas immédiat et peut prendre du temps. Pour autant, il serait intéressant de lancer une réflexion sur le sujet de l'évaluation, qui serait fort utile pour les débats à venir.

Le Président évoque de précédents échanges sur le sujet. Il se permet de résumer le propos ainsi : le « service civique », inclut le mot « service », service qui doit être rendu à la société. Ce service doit pouvoir être mesuré et l'Agence doit poursuivre son travail d'évaluation.

M. CORMIER-BOULIGEON, député du Cher, explique que les députés sont extrêmement sollicités par divers organismes qui souhaitent présenter leurs actions. Il est important pour le service civique d'être sollicité pour rencontrer des jeunes volontaires dans tel ou tel programme, car le meilleur moyen pour comprendre l'utilité du service civique est de rencontrer des jeunes volontaires. Chaque déplacement qu'il a pu faire a été à la fois très éclairant et très enthousiasmant. Il estime que l'Agence devrait organiser des temps permettant de sensibiliser les autres députés et parlementaires à la réussite du service civique. Il est convaincu, tout comme l'état le député WASERMAN, des bienfaits du service civique et de l'extraordinaire efficacité de cette politique publique. Il rappelle à ce titre le grand enjeu qui se profile à l'horizon qui est le projet présidentiel de service national universel. Sa conviction personnelle, exprimée devant la Commission *ad hoc*, est que le service civique doit être le pilier central du futur service national universel. Il doit déboucher sur du volontariat, en 2018. L'organisme le plus à même d'organiser le volontariat de la jeunesse actuelle, au-delà des 150 000 jeunes qui constituent une formidable réussite, est l'Agence du service civique. Pour sa part, il plaide en ce sens et aimerait que son enthousiasme soit partagé avec l'ensemble de ses collègues parlementaires en les invitant.

Le Président fait observer que son point de vue ne sera pas contesté par les membres présents autour de la table. Il demande si les applications informatiques permettent d'adresser un courrier à chaque député en lui joignant la liste des organismes d'accueil dans sa circonscription.

M. CORMIER-BOULIGEON député du Cher, est prêt à cosigner ce courrier avec M. WASERMAN et à l'adresser aux 175 autres députés.

Le Président remercie le député CORMIER-BOULIGEON de sa proposition.

M. CLIVIO, pour l'UFCV, souhaite revenir sur certaines préoccupations partagées, et notamment du capital humain dans l'accompagnement du dispositif du point de vue central et territorialisé. Ce capital humain n'a pas été chiffré en ETP dans les structures d'accueil et les associations, comme l'a rappelé le Président. Il propose une évaluation de celui-ci par rapport à

l'impact du service civique, à la fois quantitative et qualitative. En effet, le service civique représente une forme d'engagement à double sens. Par leur présence, les jeunes ont également un impact sur les tuteurs et accompagnateurs et les représentants des services qui les accueillent. Cette évaluation serait de nature, selon M. CLIVIO, à renforcer les arguments auprès des députés afin qu'ils appréhendent mieux le dispositif.

Le Président demande à Mme PLOUX-CHILLES si l'évaluation du tutorat est incluse dans l'étude en cours.

Mme PLOUX-CHILLES répond qu'une étude qualitative a été réalisée dans l'Aisne sur les villages associatifs du service civique. Les résultats de cette étude seront prochainement disponibles, la sociologue étant en train de terminer son rapport pour la fin de l'été. Elle propose de les présenter lors du prochain Comité stratégique. L'idée est ensuite de poursuivre cette réflexion sur le tutorat et l'impact des jeunes sur les organismes d'accueil.

M. SAPIN rappelle, parmi les réflexions des différents groupes de travail, qu'il avait été évoqué l'idée de mettre en place un parrainage au niveau local entre les députés de circonscription et les réseaux de volontaires actifs sur leur territoire. Il est d'avis que les volontaires apprécieraient énormément, car ils sont très en demande de dialogue avec le député de leur circonscription, comme l'ensemble des administrés, voire davantage de par leur engagement. Ce lien serait intéressant à développer, car il créerait, selon M. SAPIN, une émulation parmi les députés qui souhaitent se rapprocher des jeunes volontaires en service civique sur leur territoire.

Le Président rejoint les propos de M. SAPIN : il propose que dans le prochain règlement de l'Assemblée, il soit écrit que chaque député doit contribuer à la formation civique et citoyenne des jeunes volontaires sur son territoire.

M. WASERMAN fait observer que le règlement de l'Assemblée dépend de la Constitution. Il précise qu'il convient d'être hors période électorale afin d'engager une démarche. Il reste persuadé que l'ensemble des députés seront sensibles au sujet. Si la communauté du service civique s'organise pour préparer une FCC, il est certain que les députés lui réserveront un très bon accueil.

Mme DE MAZANCOURT, Directrice générale de l'Institut de l'engagement, souhaite apporter son témoignage sur l'idée du parrainage par un député. Une expérimentation a eu lieu en Haute-Garonne à la demande du Conseil départemental avec un parrainage entre des lauréats de l'Institut de l'engagement et des élus conseillers départementaux. L'expérience a satisfait pleinement les deux parties et a eu notamment pour effet de montrer aux jeunes que les hommes politiques ne ressemblent pas toujours à l'idée qu'ils s'en font.

Le Président convient qu'il existe un décalage entre le spectacle politique relayé par les médias et le travail de l'élu local sur le terrain.

En l'absence d'intervention supplémentaire, le Président remercie l'ensemble des intervenants pour leur contribution et propose d'aborder le point suivant de l'ordre du jour.

Bilan de la participation du collège des volontaires au CS

En préambule, Mme CHENAL souhaite excuser les jeunes volontaires qui n'ont pu être présents ce jour, à savoir Arthur, Caroline et Gisèle. Les jeunes volontaires approchant de la fin de leur mission, elle propose de réaliser un bilan de ce que le service civique a pu leur apporter du point de vue personnel et professionnel, de leur participation au comité stratégique, et d'apporter un retour d'expérience – positive ou négative – dans le but d'améliorer la participation du prochain collège des volontaires dont la composition sera renouvelée au mois d'octobre.

Amandine MARET explique avoir terminé sa mission le 15 mai 2018. Elle propose que chaque volontaire présente sa mission de service civique, la manière dont il l'a vécue, et ce qu'elle leur a apporté. À titre personnel, Amandine considère que sa mission a été une expérience, voire une aventure exceptionnelle, un moment de découverte et d'apprentissage. Sa mission lui a permis de se mettre en avant et elle a ressenti un sentiment fort d'utilité durant toute sa mission. L'organisme auquel elle était rattachée, a une certaine expérience du service civique et des jeunes volontaires. En conséquence, elle a bénéficié d'un soutien significatif. Par ailleurs, grâce au service civique, Amandine a obtenu un emploi en tant qu'éducatrice-animatrice en centre aéré pour l'été 2018, alors qu'elle ne dispose pas du BAFA. Enfin, la Ligue de l'enseignement la met à contribution pour collaborer à des événements au cours de l'été.

Maud TRANCHANT PISANI souhaite simplement ajouter que l'organisme auquel elle est rattachée lui a accordé toute sa confiance, lui permettant de prendre des responsabilités et d'acquérir de l'autonomie. Elle a beaucoup apprécié son expérience et considère avoir énormément appris au cours de sa mission, relativement intense. Elle a eu véritablement le sentiment d'être utile. S'agissant de son projet professionnel, elle n'est pas encore décidée.

Damien KOUTODJO explique être en mission de service civique au sein du service Jeunesse de la mairie d'Évry. Son engagement se termine dans un mois. Il décrit son expérience comme étant une aventure formidable. Il regrette que sa mission se termine bientôt. D'énormes responsabilités lui ont été confiées. Il a également eu le sentiment d'être utile et d'apporter sa contribution. Il considère que la majorité des jeunes volontaires a rempli les objectifs qui leur avaient été fixés, voire en a atteint de nouveaux. La mission a par ailleurs été l'occasion de rencontrer de nombreuses personnes que les jeunes n'auraient pas eu l'opportunité de rencontrer s'ils n'avaient pas effectué leur service civique. Damien KOUTODJO considère que cette expérience est la plus belle chose qui lui soit arrivée. Même si le dispositif comporte quelques imperfections, il estime qu'il est possible de l'améliorer. En conclusion, Damien KOUTODJO recommande cette expérience à tous les jeunes qu'il rencontre.

Gregory RIVETTI rejoint les propos de ses camarades. Il a vécu une belle aventure qui a démarré à la fin du mois d'octobre 2017. Il a l'impression que la mission s'est déroulée extrêmement rapidement. Il partage l'avis de Damien KOUTODJO selon lequel il a rencontré des personnes qu'il n'aurait pas eu la chance de rencontrer hors du cadre de la mission. Gregory RIVETTI a pu développer un certain nombre de compétences comme la capacité à s'exprimer en public alors qu'il est de nature timide. Il utilise également des mots de vocabulaire qu'il ne connaissait pas précédemment. À présent, grâce au service civique, Gregory RIVETTI connaît le métier qu'il aimerait exercer. Il démarre à la rentrée prochaine une formation de deux ans, sa coordinatrice lui ayant donné l'envie de se rendre utile. Il a énormément apprécié que des responsabilités qui lui ont été confiées.

Mme CHENAL souhaite s'exprimer au nom d'Arthur FETET, absent ce jour, mais qui avait souhaité mettre en avant un certain nombre de points de vigilance que d'autres jeunes du collège des volontaires ont eu l'occasion de dire. Il a pu constater que certains volontaires sont parfois indispensables à l'activité de l'organisme et à l'activité des autres volontaires. L'utilisation qui peut être faite des jeunes volontaires au sein d'une activité est un sujet. De surcroît, encore aujourd'hui, la connaissance du service civique reste insuffisante. Certains volontaires regrettent que leurs tâches n'aient pas été suffisamment variées ou trop répétitives, ont pu s'ennuyer et ne pas vivre l'aventure comme ils l'auraient souhaité. Certains organismes, en difficulté financière, utilisent le service civique comme un moyen d'y remédier. Il est important de varier les contacts, la mixité pour créer des temps collectifs et que le jeune volontaire ne se retrouve pas isolé au sein de sa structure d'accueil.

Amandine MARET dresse à présent le bilan de la participation du collège des volontaires au comité stratégique. Les membres du collège ont énormément apprécié le fait d'avoir pu échanger librement et d'être entendus. Ils ont pu constater que les remarques effectuées sur leurs missions et la valorisation du service civique ont porté leurs fruits. Les réunions de préparation qui ont été organisées afin d'optimiser leur participation au Comité stratégique, ont été totalement bénéfiques, les membres du collège ayant pu mettre en commun leurs réflexions

et centres d'intérêt. Ils ont pu partager sur les sujets qu'ils souhaitaient aborder et prendre conscience des difficultés liées aux différentes missions de service civique, en fonction des organismes.

En termes de bilan, Amandine MARET souhaiterait proposer quelques améliorations au niveau du collège des volontaires, dont c'était la première formation. Elle demande que soient pris en charge rapidement les frais de déplacement. Le collège aimerait pouvoir également bénéficier du retour d'autres volontaires en échangeant avec d'autres structures. Certains ont pu échanger avec de jeunes volontaires en animant des formations civiques et citoyennes, mais d'autres n'ont pas eu cette possibilité. Ces retours d'expérience auraient été bénéfiques afin que le collège des volontaires puisse en présenter une synthèse devant le comité stratégique. Les volontaires déplorent tous la durée des missions (huit mois) et auraient aimé la poursuivre. Le collège des volontaires aimerait intégrer des volontaires issus de structures différentes, telles que l'Éducation nationale. Pour sa part, Amandine MARET a pu en rencontrer certains, et elle estime qu'il serait bénéfique de les entendre parler de leur mission au sein des différents établissements scolaires. Elle souligne l'importance de la présence des ambassadeurs d'Uniscité du fait de leur participation active dans les échanges sur le service civique et son « après ». Afin de donner envie aux futurs volontaires de participer au collège, différentes idées ont été proposées. Le collège des volontaires suggère de s'appuyer sur les tuteurs afin de mieux appréhender le déroulement d'un comité stratégique. En effet, les volontaires ont pu être intimidés par les participants autour de la table. En outre, la mission étant relativement courte, les jeunes volontaires ont rencontré parfois des difficultés pour concilier leur mission de service civique et leur mission au sein du comité stratégique. Il conviendrait que le rôle du collège des volontaires soit clairement défini. En conclusion, Amandine MARET confirme l'expérience formidable vécue par les volontaires à la fois au sein du comité stratégique et au cours de leur mission. Elle souhaite, au nom de tous ses camarades, remercier les membres du comité de les avoir accueillis et écoutés comme ils l'ont fait.

Applaudissements.

Le Président remercie les jeunes volontaires. Il ajoute que leur présence et leurs interventions lors des réunions du comité stratégique donnent de la vitalité et de la densité à celles-ci. Il ne considère pas le fait de les réunir et de les entendre comme un détail. Leur participation donne de la consistance à l'engagement qui les réunit tous. Il propose de confier la formation des tuteurs à d'anciens volontaires en service civique, qui sont, selon lui, les mieux placés pour expliquer aux tuteurs comment procéder. Une formation intergénérationnelle « inversée » pourrait être une idée originale.

Enfin, le Président souhaite remercier Mme CHENAL, car la parole du collège des volontaires a été certes libre, mais préparée, grâce à un important travail d'animation. Il la félicite pour son efficacité.

Mme BENTEGEAT, de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, indique qu'un module de formation, animé par d'anciens volontaires en service civique, fonctionne très bien. La parole y est totalement libre, bien évidemment.

Mme CHENAL souhaite ajouter quelques mots. L'année qui vient de s'écouler a été une année de phasage de la démarche. Elle admet avoir appris au fur et à mesure. Elle rappelle l'objectif que l'Agence s'était fixé, à savoir garantir la place des volontaires comme d'autres acteurs du comité stratégique afin de participer à l'élaboration des propositions stratégiques en préparant celui-ci au préalable sur la base de l'ordre du jour. En effet, il s'agit que chacun soit à l'aise par rapport aux propos qui seraient développés. Il était également important qu'un point de l'ordre du jour soit spécifiquement dédié au collège des volontaires afin qu'ils puissent soulever les points qui leur paraissaient importants. Mme CHENAL a le sentiment que le bilan de la participation du collège des volontaires est plutôt positif du point de la dynamique des instances, et notamment du comité stratégique. Il n'était pas spécifiquement prévu au départ que des anciens volontaires intègrent le collège, le comité stratégique souhaitant intégrer uniquement des jeunes en mission. Pour autant, la vision des anciens volontaires a été

intéressante et Mme CHENAL propose de renouveler l'expérience de mixité entre volontaires et anciens volontaires. Par ailleurs, le collège des volontaires a apporté une vision plus concrète du service civique et des difficultés que pouvaient rencontrer certains jeunes, notamment avec la CAF. Un rendez-vous est programmé prochainement avec le directeur de la CNAF pour régler ces problématiques rencontrées et leur apporter des réponses. Il est en effet important pour l'Agence du service civique de comprendre les situations des jeunes volontaires.

S'agissant des points à améliorer, Mme CHENAL note l'idée d'un vivier de volontaires, et de parvenir à créer un lien entre le national et le local, afin que le collège des volontaires fasse office de porte-parole des jeunes en service civique. L'animation est un axe important d'amélioration. Il s'agirait d'augmenter le nombre de rencontres avec les volontaires issus d'autres structures pour que l'échange soit davantage nourri qu'il ne l'est déjà.

Mme CHENAL regrette également que le collège des volontaires n'ait pas davantage été associé à des projets et/ou groupes de travail. Le fait que la plupart des volontaires habitent en province – ce qui était un choix de départ – a rendu la tâche plus compliquée en termes de participation à des réunions de travail, les frais de transport s'avérant souvent coûteux. Parmi les points à améliorer, Mme CHENAL souhaiterait créer un fil conducteur sur un groupe de travail spécifique afin de bénéficier de leur expérience. Le collège des volontaires a été notamment associé au groupe de travail sur les compétences qui a été mis en place.

En termes de représentativité, Mme CHENAL souhaiterait qu'elle évolue quelque peu. Elle fait observer que la parité n'était pas respectée, avec davantage de filles que de garçons. De même, aucun des jeunes volontaires ne se trouvait en situation de handicap. En outre, la participation de volontaires issus d'organismes d'État, tels que ministères ou préfectures, était moindre, à l'exception d'un jeune effectuant sa mission au sein de l'AP-HP. Elle espère que ce point sera amélioré en 2018. Enfin, en termes de thématique, la majorité des missions avait trait à la question de la solidarité. De même, l'Agence a rencontré des difficultés à intégrer un jeune volontaire issu de l'international ou des départements d'outre-mer, du fait des difficultés de transport. Il conviendrait que le Comité stratégique réfléchisse à d'autres modes d'échanges lors des réunions, tels que la visioconférence afin de rendre la participation de jeunes volontaires plus aisée.

Mme CHENAL propose de lancer un nouvel appel à candidatures afin de renouveler le collège des volontaires. Elle est ouverte aux propositions d'amélioration des membres du comité stratégique. Elle aimerait également bénéficier du retour d'expérience des structures qui ont accompagné les jeunes volontaires (la Ligue de l'enseignement, la ville d'Évry, Unis-cité, l'AP-HP, etc.) et qui ont bien voulu accepter qu'ils participent aux réunions du Comité stratégique, alors que le calendrier n'avait pas été fixé pour l'année. Elles étaient parfois prévenues quelques jours avant la réunion.

S'agissant de l'organisation du comité stratégique, Mme CHENAL note qu'il est important d'élaborer des documents accessibles aux jeunes volontaires. Quant à la prise de parole en public, Mme CHENAL est d'avis de ne pas insister sur ce point auprès des jeunes volontaires. En effet, elle craint que certains, plus timides que d'autres, ne souhaitent pas participer aux réunions et faire part de leur expérience.

Sous réserve de l'approbation des membres du Comité stratégique, Mme CHEVAL estime préférable, pour une seconde session, de rester sur des modalités semblables, c'est-à-dire que des membres du comité stratégique proposent, à travers leur réseau, des personnes en service civique.

En conclusion, Mme CHENAL indique que toutes les pistes d'amélioration seront examinées avec attention.

Mme DE MAZANCOURT propose de rechercher des volontaires parmi les organismes qui ne sont pas représentés au Comité stratégique, alors qu'ils accueillent de nombreux jeunes volontaires. Elle cite pour exemple la Croix rouge. En choisissant des volontaires issus de

structures déjà représentées autour de la table, Mme DE MAZANCOURT considère que le Comité stratégique en diminue la diversité.

Le Président note la remarque de Mme DE MAZANCOURT.

M. BALME, pour France Volontaires, revient sur l'absence de jeunes volontaires issus de l'international. Il propose deux hypothèses de travail qui ne sont pas contradictoires avec les suggestions évoquées plus haut :

- la première concerne les volontaires en situation de réciprocité, de mobilité internationale, mais accueillis sur le territoire français ;
- la seconde s'apparente au dispositif « ambassadeurs » d'Unis-cité. Une fois leur mission à l'international terminée, les jeunes porteraient la parole et l'approche complémentaire d'un engagement aux dimensions internationales.

Le Président note également la suggestion de M. BALME.

Mme DE MAZANCOURT ajoute que les lauréats de l'Institut de l'engagement viennent de tous horizons. Elle suggère de réaliser un sondage auprès de cette population d'une grande diversité de parcours, qui a tendance à répondre lorsqu'elle est interrogée.

M. EL KHADIRI, du Mouvement associatif, profite de l'occasion qui lui est donnée pour saluer la présentation du rapport d'activité et féliciter l'Agence et ses équipes pour le travail mené. Il indique qu'il est très agréable d'être partenaire de l'Agence sur les différents travaux qui sont menés. S'agissant du collège des volontaires, il aimerait rappeler que « le mieux et l'ennemi du bien ». Il est effectivement compliqué de demander à dix jeunes volontaires de représenter les 100 000 autres. Pour autant, ils consacrent tout leur temps à cette mission pour laquelle ils ont été mandatés. Leur expérience légitime leur intervention de fait. Bien entendu, le comité stratégique est en droit d'améliorer la composition et la construction du collège des volontaires. Toutefois, M. EL KAHDRY souhaiterait qu'ils ne soient pas placés dans une situation qui les fragiliserait où il leur serait demandé de porter la parole d'autres volontaires, sans leur donner les moyens de collecter cette parole. Le fait de pouvoir rendre compte de leur propre expérience, et éventuellement des retours d'expérience des volontaires avec lesquels ils évoluent dans leur mission, est déjà un point très intéressant et important.

Le Président répond que cette précision est la bienvenue. Il est clair dans l'esprit du comité stratégique que le collège des volontaires n'est pas représentatif de l'ensemble du corps des volontaires. Ils sont tels qu'ils sont, et pèsent pour autant déjà lourd dans les discussions.

Mme BENTEGEAT tient à remercier les volontaires dont les témoignages sont impressionnants. Ceci étant dit, les volontaires présents au sein du collège ont une attitude positive et très engagée vis-à-vis du service civique. Il conviendrait selon Mme BENTEGEAT de réaliser un sondage auprès des volontaires dont l'expérience n'a pas été concluante.

Mme BENTEGEAT demande aux volontaires s'ils ont été sujets au « blues » à la fin de leur mission de service civique. En effet, la question se pose au sein de son établissement. Tous les jeunes n'ont pas la chance d'être lauréats, ou de bénéficier immédiatement d'un projet professionnel et d'obtenir un emploi. *A contrario*, lorsque les jeunes volontaires ont été accueillis de façon optimale, elle s'interroge sur une éventuelle sensation de « passage à vide ».

Maud TRANCHANT PISANI convient que la fin de la mission intervient de manière radicale. Malgré tout, elle est relativement occupée actuellement. Elle admet qu'à la fin de son engagement, elle a ressenti une atmosphère pesante.

Mme CHENAL précise que le collège des volontaires a mis en avant un certain nombre de points négatifs. Ils n'ont pas tous une vision idyllique du service civique. Ils ont relevé des

moments de solitude très forts en termes d'accompagnement. Au final, l'expérience reste positive.

En l'absence d'autre commentaire, le Président souhaite à nouveau remercier l'ensemble des volontaires. Il propose à présent d'aborder les questions d'actualité et cède la parole en premier lieu la parole à M. WASERMAN.

M. WASERMAN souhaite rendre compte d'une action confiée aux parlementaires lors d'un précédent Comité stratégique. En effet, un sujet avait été remonté sur les jeunes de nationalité algérienne, résidant en France, qui étaient dans l'impossibilité d'effectuer une mission de service civique, suite à un accord de 1968. M. WASERMAN a eu la chance d'écrire une loi sur les présidents bénévoles d'association et a utilisé ce vecteur pour ajouter un amendement qui corrige ce point. Il tient à souligner qu'il a été voté à l'unanimité, tous partis politiques confondus, en première lecture. Il espère qu'une fois la loi votée par le Sénat, le problème des jeunes Algériens sera résolu.

Applaudissements.

Le Président remercie le député WASERMAN.

Point d'actualité sur le développement du service civique

Mme ANTONIOLLI présente le point avec M. HENRY. Elle rappelle que pour atteindre l'objectif de 150 000 volontaires, l'Agence doit disposer de 123 000 postes agréés et faire entrer 92 340 nouveaux jeunes. Au 1^{er} juin 2018, la situation se dessinait de la manière suivante : 76 000 postes agréés, soit 62 % de l'objectif, plus 5 000 postes en cours d'instruction et 20 000 postes en provenance de l'Éducation nationale. En conséquence, à fin juin 2018, l'offre de mission agréée serait de l'ordre de 100 000 postes, pour un objectif de 123 000. Globalement, il convient de trouver environ 20 000 nouvelles missions pour atteindre l'objectif.

De fait, l'atteinte de l'objectif de 150 000 jeunes volontaires sera dépendante du taux de réalisation, c'est-à-dire du nombre de contrats signés par rapport au nombre de missions offertes en 2018.

Mme ANTONIOLLI note que le taux de réalisation s'est élevé en 2017 à 72,7 %, alors qu'il était de 75 % les années précédentes. Pour autant, elle estime que l'Agence devrait atteindre son objectif sans trop de difficultés.

S'agissant de la stratégie de développement déployée en 2018, déclinée des orientations stratégiques adoptées, l'enjeu de déploiement qualitatif des missions est très important. En effet, si l'Agence dispose d'un vivier de 100 000 offres disponibles, elle œuvre au quotidien pour que ces offres de mission soient de qualité. Pour cela, elle s'appuie notamment sur le marché d'accompagnement des organismes d'accueil, qui monte en puissance. Des modules sont proposés, qui ne s'adressent pas uniquement aux tuteurs, mais également aux coordinateurs. Dès la rentrée 2018, des modules d'autoformation en ligne devraient être proposés afin que la culture du service civique soit encore plus largement diffusée au sein des organismes d'accueil. Des modules en ligne se déploient et permettent à un plus grand nombre de tuteurs d'être formés.

Une action de relance de la dynamique interministérielle est également conduite, avec la mise en place d'un comité de pilotage. De nombreuses rencontres ont eu lieu entre le Président Yannick BLANC et les différents ministères. Des pistes de travail sont d'ores et déjà l'œuvre. Mme ANTONIOLLI cite le plan « réfugiés », mené par le préfet Alain RÉGNIER, qui devrait prochainement voir le jour avec l'intervention de jeunes en service civique. L'Agence collabore également avec la Direction des sports sur un programme de lutte contre les exclusions grâce au sport. Par ailleurs, une convention relativement ancienne de lutte contre le décrochage scolaire, signée avec le ministère de l'Éducation nationale, est relancée pour faire du service

civique un outil de lutte contre le décrochage. Enfin, des perspectives de développement voient le jour avec le ministère de la Culture.

Mme ANTONIOLLI confirme la relance de la dynamique avec les collectivités territoriales. Un club de collectivités est en cours de test en territoire Nouvelle-Aquitaine pour le moment. En termes de perspectives de travaux pour la rentrée, l'Agence souhaite finaliser la réflexion sur l'intermédiation. Le groupe de travail se réunit le 22 juin prochain afin de finaliser la Charte avant la rentrée. Elle souhaite également travailler sur des outils qui permettent concrètement de faciliter sa mise en œuvre, avec la rénovation de la convention de mise à disposition. Des groupes de travail dédiés sont relancés, notamment autour des partenaires publics et de grandes thématiques. Le sport est l'une de ces thématiques. D'autres sujets feront l'objet d'une réflexion, en fonction des opportunités et des souhaits du Comité stratégique.

Enfin, l'Agence relance les travaux sur les réflexions communes sur l'international, notamment autour des grands partenaires du service civique et du SVE, afin de construire ensemble la stratégie du déploiement qualitatif. Des visites ont été organisées, notamment en Israël, et d'autres sont à venir dans d'autres pays. Ces visites permettront de mettre le qualitatif au cœur de la stratégie, y compris à l'international.

Mme ANTONIOLLI cède la parole à M. HENRY pour présenter les travaux sur le handicap qui ont été également relancés récemment, le handicap représentant un axe fort des orientations stratégiques pour 2018 et 2019.

Service civique et handicap

M. HENRY propose dans un premier temps un point de vue d'ensemble de l'évolution des jeunes en situation de handicap depuis l'année 2010. Il précise que les données sont en flux et concernent les jeunes qui ont déclaré leur handicap. Cette déclaration n'étant obligatoire que pour les jeunes ayant plus de 25 ans, ces données ne sont pas exhaustives. Le premier jeune en situation de handicap accueilli au sein du service civique l'a été en 2012. Au cours de l'année 2016, le taux de 1 % de jeunes volontaires en situation de handicap a été dépassé. En 2017, 976 volontaires porteurs d'un handicap ont effectué une mission de service civique, sur 79 080 volontaires, soit 1,2 %.

En conclusion, M. HENRY constate un rythme de progression constant autour de 0,1 à 0,2 %, évolution non proportionnelle à l'augmentation du nombre de jeunes volontaires, au regard du pic enregistré en 2015. Cette même année, a été votée la loi relative à l'accessibilité des établissements accueillant du public, et à l'accessibilité du service civique aux jeunes porteurs de handicap jusqu'à l'âge de 30 ans.

M. HENRY rappelle que le handicap s'inscrit dans les orientations stratégiques dans la thématique « accessibilité ». Il s'agit de travailler davantage en direction des publics éloignés du service civique, dont les jeunes en situation de handicap. Cette orientation se traduit dans le contrat d'objectifs et de performance pour 2018-2020, avec un objectif quantitatif relativement ambitieux de passer de 1,2 % de volontaires en 2017 à 2,5 % en 2020 sur la base de l'atterrissage de 150 000 volontaires. Ce taux équivaut de passer de 1 500 volontaires en situation de handicap accueillis à 4 000.

Les deux leviers majeurs identifiés pour atteindre cet objectif sont de :

- développer des missions favorisant l'inclusion des jeunes en situation de handicap, au bénéfice des jeunes ;
- faciliter l'accueil de jeunes en situation de handicap en milieu ordinaire.

Cette stratégie se décline par un plan d'actions impliquant les différents services de l'Agence du service civique, et notamment le service communication. Il s'agit de penser tous les outils de

communication en prenant en compte les différents handicaps, notamment dans le cadre de la refonte du site officiel, avec la prise en compte de la norme « facile à lire et à comprendre ». Cette norme bénéficie d'une typographie et d'une taille de police spécifiques, ainsi que d'une formulation simplifiée. Il s'agit également de favoriser les supports visuels pour une lecture dynamique afin d'accéder plus rapidement à des vidéos de témoignage qui sont davantage parlantes.

M. HENRY cite une action en particulier, un projet pilote en Pays de la Loire, visant l'accessibilité des jeunes en situation de handicap en service civique. Ce projet pilote s'appuie sur une expérimentation conduite depuis 2014 qui vise à concevoir une méthodologie de projet qui permet de conforter les actions qui seront menées dans les dix-huit prochains mois, et de les évaluer. Pour ce faire, il est prévu la production d'outils génériques transposables à d'autres territoires. Il est proposé par exemple un guide du tuteur spécifique, et des documents décrivant les *process*, notamment sur la gouvernance de projet.

Les différentes actions mises en place seront confortées par des partenariats stratégiques avec des organismes publics et privés. L'Agence du service civique est notamment en contact avec l'Agefiph et le Fonds d'insertion pour les personnes en situation de handicap dans la Fonction publique. Il convient en effet de mieux identifier - et communiquer sur - la nature des aides qui sont allouées aux volontaires pour l'aménagement de poste et le temps de travail supplémentaire que représente l'accompagnement spécifique d'un jeune en situation de handicap. Il est proposé à des organismes grands comptes, tels que les ministères, des conventions qui les invitent à participer à atteindre l'objectif ambitieux de 2,5 %, et de sensibiliser plus largement la société à l'accueil de jeunes volontaires en situation de handicap.

Deux propositions sont soumises aux membres du Comité stratégique et ouvertes à débat :

- Dans un premier temps, il s'agit de transformer le groupe de travail « handicap » qui s'était réuni en fin d'année 2017 en commission d'accessibilité « handicap » pérenne. Son rôle serait de piloter les travaux, impulser les actions et de négocier les partenariats évoqués. La commission serait composée d'un président ou d'une présidente qui aurait un rôle de représentation afin de rendre compte des travaux de la commission lors des différents comités stratégiques.
- Dans un second temps, de procéder à la signature d'un grand programme avec le Premier ministre et la Secrétaire d'État chargée des personnes handicapées afin de donner un cadre politique aux actions proposées, de sensibiliser l'ensemble des organismes et particulièrement les administrations, de préciser le cadre des missions en faveur de l'inclusion de jeunes en situation de handicap, d'éviter toute confusion entre l'action des jeunes et le personnel en milieu médico-social, et bien sûr, de favoriser la lisibilité de ces missions.

Le Président remercie M. HENRY pour le travail méthodique réalisé sur cette question du handicap, qui mérite d'être davantage valorisée. Il ouvre le débat.

Mme BUSSON (Cotravaux) s'interroge sur la dimension du pôle « jeunes en situation de handicap » qui couvre des réalités extrêmement différentes. Elle souhaiterait un tableau plus concret du type de handicaps, les différents handicaps ne nécessitant pas du tout un accompagnement et des mesures d'accessibilité du même ordre. Il est probable que l'approche du groupe de travail soit différente en fonction des handicaps.

M. HENRY répond que la définition même du handicap sera justement le sujet d'entrée traité par la commission d'accessibilité. Il propose d'en lire la définition légale parue dans la loi du 11 février 2005 : « *Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou*

d'un trouble de santé invalidant ». Il convient que cette définition est relativement large. Un premier travail de synthèse sera réalisé.

Mme BUSSON regrette que les différents types de handicaps ne soient pas mieux répertoriés.

Mme ANTONIOLLI explique que l'idée n'est pas de collecter davantage de données dites « sensibles » sur le handicap. En revanche, la question est importante. S'agissant des handicaps visibles, l'Agence a à peu près l'assurance d'obtenir l'information et que les jeunes soient bien déclarés dans Elisa. S'agissant des autres types de handicaps, les jeunes volontaires n'ont pas nécessairement envie de les déclarer. Dans l'accompagnement des organismes, le pôle Développement insiste sur le fait que les missions proposées doivent être accessibles à tous, et adapter leur prise en compte du handicap selon qu'il soit visible ou non. L'Agence souhaite travailler sur ce point précis dans l'expérimentation en Pays de la Loire. Pour autant, l'exhaustivité ne pourra jamais être atteinte. Mme ANTONIOLLI précise que l'accueil de jeunes en situation de handicap ne signifie pas forcément l'accompagnement de jeunes souffrant de handicaps lourds.

Mme DE MAZANCOURT revient sur la question des handicaps non visibles qui ne sont pas déclarés. Entre le moment où les jeunes intègrent l'Institut et le moment où l'accompagnement a bien commencé, la proportion de jeunes en situation de handicap augmente. En effet, les jeunes ne se déclarent pas et l'Institut finit par les identifier et les inciter à déposer un dossier de reconnaissance de qualité de travailleur handicapé qui leur permet de bénéficier d'aménagements. L'autocensure sur la déclaration du handicap existe et Mme DE MAZANCOURT est certaine que les chiffres annoncés par l'Agence du service civique sont sous-évalués.

Mme AMAR s'interroge sur la manière de rendre la formation civique et citoyenne accessible aux jeunes en situation de handicap, et notamment les jeunes souffrant de déficience auditive. Elle se demande si l'Agefiph pourrait être une structure relais et s'interroge sur une possible articulation.

M. HENRY propose de répondre en partie aux questionnements de Mme AMAR. Il explique que des solutions existent par le biais d'entreprises qui proposent des services d'interprétation en ligne, avec une interface en visioconférence. Cette piste fait actuellement l'objet d'une réflexion sur la manière de l'intégrer dans les différents outils de communication de l'Agence. Bien évidemment, la question du coût se pose et devra faire l'objet d'une discussion.

Mme AMAR pense qu'il serait intéressant de disposer d'un vivier de personnes susceptibles d'aider à rendre accessible le dispositif du service civique.

M. HENRY en convient. Se pose la question de la disponibilité des bénévoles, cependant. L'Agence a envisagé de faire appel aux étudiants en langue des signes française qui, dans le cadre de leurs études, pourraient venir en appui. Pour autant, le calendrier des formations de tuteurs demande une certaine disponibilité.

M. LE ROY, de la Mairie de Paris, indique que la Ville accueille des volontaires en situation de handicap à hauteur de 6 à 8 par an depuis trois ans. Il a pu noter que les personnes souffrant d'un handicap non visible sont relativement nombreuses, et sont souvent identifiées *a posteriori*. Se pose effectivement la question de l'accompagnement. Il pense à un organisme qui finance notamment les agents de la Fonction publique. Il suggère de mettre en place un dispositif identique de manière à ce que la collectivité puisse réagir rapidement et immédiatement enclencher un recrutement. M. LE ROY admet que, pour certaines missions, il a dû trouver des solutions qui s'apparentent à du « bricolage », selon ses propres termes. Afin de systématiser la prise en charge, il convient de mettre en place des mécaniques adaptées.

Mme ANTONIOLLI indique que l'Agence travaille sur ce point. Elle propose à M. LE ROY de faire remonter les solutions qu'il a pu expérimenter, l'idée étant de généraliser les

expérimentations diverses, et de monter rapidement des accompagnements. En effet, l'Agence est en recherche de solutions avec des partenaires ciblés.

Le Président cède la parole à Mme DHENNIN pour présenter le dernier point d'actualité.

Point d'information sur le défilé du 14 juillet

Mme DHENNIN indique que le Service civique participe au défilé du 14 juillet pour la cinquième fois. En 2018, comme en 2016, les volontaires en service civique participeront au tableau final, c'est-à-dire à l'animation de clôture du défilé. Le tableau est composé de 36 jeunes : 9 issus du service militaire volontaire terrien, 9 issus du service militaire volontaire marin, 9 du service militaire volontaire aérien, et 9 volontaires en service civique. Les 9 volontaires représentent chacun l'un des grands domaines d'action du service civique. L'Agence a lancé une proposition au commandement militaire de Paris et procède actuellement aux choix des jeunes volontaires qui pourront intégrer ce tableau final.

Mme DHENNIN rappelle que le 14 juillet ne se résume pas au jour J. La liste des volontaires proposée est relativement diversifiée avec des jeunes issus de l'outremer, des régions, de Paris et d'Île-de-France. L'idée est de diversifier l'origine géographique, mais également les âges et les parcours, afin d'offrir une représentativité la plus large de ce que sont les volontaires en service civique. Pour la majeure partie d'entre eux, les jeunes volontaires arriveront le 9 juillet à Paris, et seront accompagnés pour une semaine de répétitions, le matin sur la place de la Concorde, et dans la journée au Camp des loges de Saint-Germain-en-Laye, encadrés par le commandement militaire de Paris. Comme chaque année, les répétitions seront ouvertes aux journalistes.

Comme en 2016, un agenda de visites culturelles a été organisé, ainsi que des ateliers de rencontres et réflexions. L'Agence souhaite en effet recueillir leur témoignage sur leur environnement de mission. L'idée est de présenter de jolis portraits aux différents organes de presse locaux, nationaux et internationaux.

Un bilan sera réalisé à la fin du défilé qui présentera les statistiques des retombées au niveau de la presse et des réseaux sociaux.

Le Président remercie Mme DHENNIN. Il s'enquiert d'éventuelles questions diverses.

M. SLITINE, représentant Unis-Cité, souhaite revenir sur la stratégie de développement évoqué précédemment. Il rappelle que le Président de la République s'est engagé à rendre le service civique accessible à tous. Il soulève la question du nombre de missions et du message envoyé en termes de développement. Il aimerait connaître les actions envisagées pour atteindre l'objectif de 200 000 volontaires en service civique en 2019, et quelle était la position de l'Agence du service civique sur le sujet.

Le Président répond que la position de l'Agence est d'exister pour développer le service civique. Elle plaidera pour obtenir les moyens de poursuivre la croissance et le développement du service civique. Toutes les contributions et toutes les aides pour faire passer ce message sont les bienvenus. Il insiste sur la nécessité d'écrire rapidement aux députés, comme l'a suggéré M. WASERMAN afin de leur donner envie de voter un budget correspondant aux besoins. Il convient, selon le Président, d'entretenir la parole publique sur les effets positifs du service civique et la dynamique qu'il représente au sein de la société. Il en est le premier convaincu.

William LODOISK, ambassadeur au sein d'Unis-Cité, demande si le défilé est fermé aux anciens volontaires.

Mme DHENNIN explique sa réponse de deux manières différentes : d'une part, pour des questions d'assurance, il est nécessaire que le jeune volontaire ait un contrat d'engagement en

service civique en cours ; d'autre part, il est préférable de mettre en avant de jeunes volontaires en cours de mission afin qu'ils puissent témoigner à la presse et aux personnes rencontrées au cours de la semaine de leur expérience actuelle.

Mme DE MAZANCOURT souhaite rappeler que les candidatures à l'Institut de l'engagement sont ouvertes depuis le 20 juin dernier, et ce jusqu'au 3 octobre.

Le Président remercie l'ensemble des membres du Comité stratégique pour leur participation et clôt la séance.

La séance est levée à 16 heures 51.